



# Registre d'état-civil

Décès - an XI

01/10/1802

au

30/08/1803

Premier feillet.



DÉPARTEMENT

de

SEINE ET MARNE.

MAIRIE

de

Ormeautiers

ARRONDISSEMENT

COMMUNAL

de Meaux

DÉCÈS.

AN XI.

REGISTRE contenant ~~Quinze~~ feuilles, cotées et paraphées par ~~leur~~ Not~~e~~-Présid~~ee~~ de l'Arrondissement pour servir à constater les Décès en la Commune d' Ormeautiers pendant la onzième année de la République française, conformément à la loi du 20 septembre 1792, et autres lois postérieures.

A Meaux le trente juillet de l'an Dix de la République française une et indivisible.

#### OBSERVATIONS

Sur la tenue des Registres de Décès.

1.<sup>o</sup> Enoncer toujours l'état du décédé, c'est-à-dire, s'il était célibataire, marié ou veuf; dans ces deux derniers cas, mettre les noms et prénoms de l'époux ou de l'épouse, par exemple, marié à N..... qui lui survit, ou bien veuf ou veuve de N..... décédé à

Cette mention de l'état du défunt, doit se placer après les noms et prénoms de ses père et mère, si on a pu les savoir; il a été laissé du blanc dans chaque acte à cet effet. On barrera ce blanc, lorsqu'il n'y aura pas lieu de le remplir.

2.<sup>e</sup> Avoir soin d'énoncer les noms, prénoms, profession, domicile des témoins; leur faire déclarer s'ils sont parents, voisins ou amis de la personne décédée; s'ils sont parents, indiquer à quel degré.

3.<sup>e</sup> N'admettre pour témoins que des personnes majeures de 21 ans; précaution qui s'applique également aux actes de naissances et de mariages.

4.<sup>e</sup> Si le décès a été occasionné par un accident de la nature de ceux qui doivent être constatés par l'officier de police, avoir soin d'en faire mention dans l'acte, ainsi que du procès-verbal qui aura été dressé.



neufième

jour du mois de vendémiaire

l'an 1795 de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de françois jacquin

décédé le huit d'août mois de vendémiaire

profession d vigneron

à deux heure du soir

âgé de quarante ans

né à Villiers-lez-Rigault

Département de Seine et Marne

demeurant à ~~quatre~~ Commen

Damniotin fils de defunt m. Charles jacquin

et de la defunte marianne beguet, et marié en ce bout mariage

au mariage bénir rigault qui lui survit

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix favord maire de la  
commune de Damniotin

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par Louis Gautier

demeurant à Jagny

profession d menuisier âgé de soixante un ans,

qui a dit être baufrere du défunt ; et par

pierre Félix Sébastien profession

de pêcheur âgé de trente trois ans, qui a dit

être baufrere du défunt

et ont, lesdits déclarans signé au secours excepté le dit Gautier  
qui a déclaré ne savoir signé à armentier  
les jours suivants et avec quelles raisons,

Félix Favord  
maire

éditionne  
B

Du douzième jour du mois de brumaire  
l'an deux de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de Jean Baptiste Dolle

décédé le ~~ouvre~~ dudit mois  
à neuf heure du soir profession d'vigneron  
âgé de cent quatre-vingt ans né à ~~mentier~~  
Département d'~~claine et marnie~~ demeurant à ~~mentier~~  
fils de ~~edouard~~ philippe Dolle  
et de ~~elisabeth~~ de kin veuve ~~marié à bois~~  
~~et mariée à marie jean taurin qui~~  
~~lui survit~~

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix faron de maine  
de la commune d'armenier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par gregoire lecuru  
demeurant à ~~mentier~~

profession d'enqueron âgé de vingt-neuf ans,  
qui a dit être ~~oncle~~ du défunt ; et par  
claude denis taurin profession  
d'enqueron âgé de quarante-six ans, qui a dit  
être ~~fan frere~~ du défunt

et ont, lesdits déclarans à quiés avénus, a  
armenier les jours mois et ans que  
dessus, Claude Denis taurin  
gregoire lecuru

farondy  
marie



Du quatorzième jour du mois de brumaire  
l'an ~~ouvre~~ de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de manelouise retourne  
bonamy

décédé le ~~memejous~~,  
profession d'enfant  
à quatre heure du matin  
âgé de un mois et demi  
Département d'~~erine et mane~~ demeurant à ~~la ville bonne~~  
lamentier fille de philippe rimon henry bonamy berge  
et d'emanie louise lepin

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix faron de maine de  
la commune d'armenier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par philippe rimon henry bonamy  
demeurant à ~~la ville bonne~~

profession d'George âgé de vingt-sept ans,  
qui a dit être ~~pere~~ ~~de la~~ défunt ; et par  
nicolas de kin profession  
de menuisier âgé de cinquante-deux ans, qui a dit  
être grand pere ~~de la~~ défunte

et ont, lesdits déclarans déclaré ces avénus à  
armenier les jours mois et ans que dessus,

farondy

Quatrième  
B

Du quatrième jour du mois de fevrier  
l'an 1800 de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de pierre gérôme montreuil  
décédé le 20 du dit mois  
à une heure du soir profession d canfant  
âgé de un an un mois et demi né à paris  
Département d datinre demeurant à armentierre  
filz de pierre montreuil boudonniere  
et de marie luciee broux demeurant paris  
rue de la savonnerie au cornet dargent



Dugnatozème jour du mois de fevrier  
l'an 1800 de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de catherine pincor  
décédé le treize du mois  
à une heure du soir profession d monouvrice  
âgé de soixante deux ans né à villiers le brigand  
Département d datinre et marne demeurant à armentierre  
fille de de fanjaegnes pincor  
et de marie jeanne brigand et veuf de  
le fun vin cent taureau

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favon de main  
dela Commune d'armentierre

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par louis mony

demeurant à armentierre  
profession d berger âgé de cinquante quatre ans,  
qui a dit être gevrier du défunt ; et par  
marie madelaine bream femme mony profession  
d bergerie âgé de quarante quatre ans, qui a dit  
être gevier du défunt

et ont, lesdits déclarans si que ave nous la cente  
la dite femme mony qui a declare resavoir  
si que a armentierre les jours mois et ans  
que dessus t leus jours approuve bon

Louis mony  
favon de main

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favon de main  
dela Commune d'armentierre  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par pierre morneau  
demeurant à change

profession d cultivateur âgé de soixante ans,  
qui a dit être geandre de la défunt ; et par  
jean Louis pelane profession  
d menouvrice âgé de quarante sept ans, qui a dit  
être geandre de la défunt

et ont, lesdits déclarans si que ave nous a armentierre  
les jours mois et ans que dessus,  
Pierre morneau  
jean Louis pelane  
favon de main

Fugueuse  
69

Du seizième jour du mois de frimaire  
l'an treize de la République française.

ACTE DE DÉCÈS d' Louis felix adeodat

believe décédé le memejoune  
à cinq heure du matin profession d' canfant  
âgé de quarante mois né à mentière  
Département d' seine et marnie demeurant à mentière  
fils de augustin believe vigneron  
et de augustine fournier



Du vingt huitième jour du mois de frimaire  
l'an treize de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de mine raucher au

décédé le vingt sept durt mois  
à quatre heure du midi profession d' canfant  
âgé de environ dix mois né à mentière  
Département d' seine et marnie demeurant à mentière  
fils de le frimme raucher au  
et de marie louise rebastien

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favonie maine  
de la Commune d'amentière

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
 nous faite par augustin believe  
 demeurant à mentière

profession d' vigneron âgé de ans,  
 qui a dit être pere de canfant du défunt; et par  
marie alile mole believe fammedienne au profession  
de cultivateur âgé de quarante un ans, qui a dit  
 être tente du défunt

et ont, lesdits déclarans declarer nos vies que  
au commencement des jours mois est temps qu'il y a,

favonie

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favonie  
maine de la Commune d'amentière  
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
 nous faite par moctas lemis rebastien  
 demeurant à mentière

profession d' vigneron âgé de quarante trois ans,  
 qui a dit être oncle du défunt; et par  
francorre le pere fammedieu rebastien profession  
d' vigneronne âgé de quarante deux ans, qui a dit  
 être tente du défunt

et ont, lesdits déclarans vives avec nous amentière  
les jours mois est ans que deus,  
denis sebastien  
marie francorre le pere eillex

fixeine

Du quatrième jour du mois de novembre  
l'an ouvre de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de mi Blaschi bout

décédé le trois d'adit mois  
à sept heure du soir profession d'menuisier  
âgé de quarante-deux ans né à montier  
Département d'ercine et marne demeurant à montier  
fils de le fun Louis Chibout  
et de la funte mariemery marieva  
marie ar bin qui lui survie

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felip favondelmaire  
de la Commune d'armontier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par Louis chi bout

demeurant à montier  
profession de vigneron âgé de quarante-sept ans,  
qui a dit être frere du défunt; et par  
jeanvincent chi bout profession  
de vigneron âgé de quarante-cinq ans, qui a dit  
être frere du défunt

et ont, lesdits déclarans signé avec nous armontier  
les jours suivis est auquel dessus.

vincent Chibout

Louis chi bout favondel

Du treisième jour du mois de novembre  
l'an ouvre de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de felicite de hin

décédé le même jours  
à oure heure du matin profession d' menuisier  
âgé de soixantequinze ans né à armontier  
Département d'ercine et marne demeurant à armontier  
fille de le fun jacques de hin  
et de la funte Alile levrier et veuf de le fun  
mi Blas Dolle

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felip favondelmaire  
de la Commune d'armontier  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par gregoire Louis  
demeurant à armontier

profession de vigneron âgé de soixante-douze ans,  
qui a dit être frere de la défunte; et par  
marie de hin veuf de le fun alijon profession  
d'menuisier âgé de cinquante-six ans, qui a dit  
être veuve de la défunte

et ont, lesdits déclarans signé avec nous armontier  
marie de hin qui a déclaré sesavoir signé à  
armontier les jours suivis et tant que dessus.

Gregoire Cousin

favondel

Septembre

Du quatorzième jour du mois de nivôse  
l'an onze de la République française.

ACTE DE DÉCÈS d'marie marquetté

le clerc décédé le même jour  
à un heure du matin profession de concierge-juré  
âgé de cinquante-cinq ans né à bâzey  
Département de l'ain et mairie demeurant à marnière  
fille de de fun Jean leclerc  
et de de funte marie gresson, et veuf  
de de fun Jean尼olas chambaut

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix faroudez maire  
de la Commune de marnière

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par ni尼olas Joseph chambaut

demeurant à marnière

profession de militaire âgé de vingt-quatre ans;  
qui a dit être fils dela défunte; et par  
hu bert rochmobil profession  
de juré établi âgé de vingt-un ans, qui a dit  
être jeandrie dela défunte

et ont, lesdits déclarans rigues avec nous à marnière  
les jours suivis et ans que dessus,

Noblin

chambaut

faroudez

Du dixième jour du mois de pluriode  
l'an onze de la République française.

ACTE DE DÉCÈS d'françois levry

décédé le premier du dit mois  
à une heure du voire profession de menuisier  
âgé de soixante-neuf ans né à talbotte  
Département de l'ain et mairie demeurant à la cité commune  
darnière fils de de fun Jean françois levry  
et de de funte marie jeanne petit, mariée à marie  
françois, veuve de barde qui lui survit

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix faroudez maire  
de la cité commune de marnière

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par Louis françois levry

demeurant à marnière entité commune  
profession de militaire âgé de trente-trois ans,  
qui a dit être fils du défunt; et par  
Louis caprais de barde profession  
menuisier âgé de soixante ans, qui a dit  
être barde du défunt

et ont, lesdits déclarans rigues avec nous à marnière  
les jours suivis et ans que dessus,

De Barde. levry

faroudez

Du quatorze ième jour du mois de pluviose.  
l'an ouze de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de emblas denis victor vitry  
décédé le treize d'août an  
à huit heure du soir profession d'au bon  
âgé de quarante trois ans né à labat commune d'armenier  
Département de seine et marne demeurant à la barrière  
commune fils de emblas vitry vigneron  
et de reine pelagie reny dom milit en la  
dite commune d'armenier

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favon de  
maire de la commune d'armenier  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par Louis Dollé

demeurant à labat commune d'armenier  
profession d'au bâtier âgé de cinquante huit ans,  
qui a dit être oncle du défunt ; et par  
jean monet demeurant au laurier dite commune profession  
de vigneron âgé de quarante neuf ans, qui a dit  
être voisin du défunt

et ont, lesdits déclarans siques avec nous d'armenier  
les jours mois et ans que dessus,

Louis Dollé  
maire

favon de

Du quinzième jour du mois de pluviose  
l'an ouze de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de marguerite tarivien  
décédé le même jour  
à deux heure du matin profession d'age femme  
âgé de soixante huit ans né à armenier  
Département de seine et marne demeurant à armenier  
fille de le fun charles tarivien  
et de de gante marie lievin, et veuve de le fun  
jean du bois

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favon de  
maire de la commune d'armenier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par claude denis tarivien  
demeurant à armenier

profession d'vigneron âgé de quarante sept ans,  
qui a dit être jeandre de la défunte et par  
louis nicolas tarivien profession  
de maçon âgé de cinquante deux ans, qui a dit  
être neveu de la défunte

et ont, lesdits déclarans siques avec nous d'armenier  
les jours mois et ans que dessus,

Claude Denis Tarivien  
louis nicolas tarivien

favon de

Neuvicq  
CH

Du vingt et unième jour du mois de juillet  
l'an ~~one~~ <sup>deux</sup> de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de Etienne Thomas Taurier

décédé le même jour  
à une heure du soir  
âgé de deux ans et demi  
né à Armentières  
Département de l'Escaut  
fils de Jean Louis Taurier menuisier  
et de Marie Nicole Etta Bette coquille dominière  
en cette commune

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix Favonel  
maire de la Commune d'Armentières  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par Jean Louis Pampelune  
demeurant à Armentières  
profession de menuisier âgé de quarante-sept ans,  
qui a dit être oncle du défunt ; et par  
Vincent Taurier profession  
de menuisier âgé de quarante-deux ans, qui a dit  
être oncle

et ont, lesdits déclarans signés avec nous excepté  
ledit Vincent Taurier qui déclare ne savoir  
signer, à Armentières les jours mois et années sus  
Jean Louis Pampelune

Favonel  
y

Du septième jour du mois de septembre  
l'an ~~one~~ <sup>deux</sup> de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de Marie Jeanne Taurier

décédé le ~~septembre~~ <sup>10</sup> ~~du~~ <sup>mois</sup>  
à une heure du matin profession de vigneronne  
âgé de vingt ans né à Armentières  
Département de l'Escaut  
fille de Jean Claude Taurier  
et de Jeanne July et veuve de l'ill-féru Jeanne

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix Favonel maire  
de la Commune d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par Jacques Vincent Biquart

demeurant à Armentières  
profession de vigneronne âgé de vingt-trois ans,  
qui a dit être Jeanne ~~de la~~ <sup>de la</sup> défunte ; et par  
Louis Dolle demeurant en ladite commune profession  
de coquillière âgé de cinquante-huit ans, qui a dit  
être baufrere ~~de la~~ <sup>de la</sup> défunte

et ont, lesdits déclarans signés avec nous à Armentières  
les jours mois et ans susdits.

Louis Dolle Jacques Biquart

Favonel  
y

Dixième

Du septième jour du mois de ventôse  
l'an ouïe de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de Jean vitry

décédé le 1<sup>er</sup> du dudit mois  
à 8<sup>e</sup> heure du voire profession d'évrieron  
âgé de soixante-dix ans né à Bruxelles —  
Département de seine et marne demeurant à mentionné  
fils de Jean Denis vitry —  
et d'Anne de Barde, mariée à Marie  
Angélique Dolle qui lui survit —

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix Favre, maire de la Commune d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la déclaration à  
nous faite par Louis Dolle

démourant à mentionné  
profession d'équierie âgé de quarante-huit ans,  
qui a dit être ban faire du défunt ; et par  
mi Blas vitry demeurant à mentionné profession  
d'évrieron âgé de vingt-neuf ans, qui a dit  
être fils du défunt

et ont, lesdits déclarans signés avec nous à Armentières  
les jours suivants que Jesus

Louis Dolle nicolas vitry

Favre

clot et arrête le présent registre contenant  
cet acte par nous favre maire de la  
commune d'Armentières le premier vendredi  
du mois de la république française.

Favre

Seconde feuille



Departement  
de Seine et Marne  
Arrondissement  
de Meaux  
é Mairie  
d'Armentières  
Decr

au N.

Le present registre supplémentaire  
cette en paraphe par nous four bielet  
et l'arrondissement de Meaux soussigné,  
contenant quatre feuillets, nous servis à  
constater le Decr dans le Commune  
d'Armentières pendu le restant de la  
suzaine année de la République française  
conformément à la loi du 20 Septembre 1792  
et autres lois postérieures.

à Meaux le septentour au ouzé  
de l'Orne d'Issoire

W. J. W. B.

Durant le ieme jour du mois de ventore l'an  
one de la republique françoise  
acte de la cõ de philippine charlotte dorothée  
provost de cõde leme même jour a un heure  
du matin au fans age de deux mois et demi  
ne aparut de partement de larcine de meurante  
en la Commune d'armontier fille de dominique  
bœuf provost officier de meurante aparut une  
raint gorge numero trente deux et de françoise  
dorothée maist, constaté lui vant caloi, par nous  
felic favondel maire de la Commune d'armontier  
faisant les fonctions d'officier publie de l'état  
Civil, sur la de cloration a nous faite par  
pierre Etienne Cocheray de meurante en la Commune  
d'armontier, profission de macon age de quarante  
huit ans qui adit être cousin de la defunte, et que  
marie petronil bauchet femme Cocheray age de  
trente huit ans qui adit être courine de la  
de funte, et a ledit Cocheray signé aveus, et  
la dite femme Cocheray a de clare nez avoit  
signé, a armontier les jours suivant au  
que dessus.

*felic favondel*

Du vingt septme du mois de ventore l'an  
de la république françoise, acte de la cõ de l'Etat  
monégasque de la de le vingt ventore auquel dudit  
an fait age de vingt trois ans ne aparut de partement  
de larcine de meurante en la Commune d'armontier  
fille de Louis résé suinte zin et de françoise dorothée  
maist de meurante aparut une raint gorge numero trente  
deux, constaté lui vant caloi, par nous felic favondel  
maire de la Commune d'armontier faisant  
les fonctions d'officier publie de l'état Civil, sur  
la de cloration auquel faites par pierre Etienne Cocheray  
de meurante en la dite Commune d'armontier

*P.D.Q.  
felic favondel*



profission de macon age de quarante deux ans  
huit ans, qui adit être Cousin de la defunte,  
et par marie petronil bauchet age de trente huit ans femme cocheray qui  
adit être Cousine de la de funte et a ledit  
cocheray signé avec nous, et la femme cocheray  
a de clare nez auquel signé a armontier les  
jours mois est ans que dessus, approuve le  
ron voix de la autre part bon

*P.D.Q. favondel*

Durant le vingt septme du mois de ventore l'an  
de la république françoise, acte de la cõ de françois hu bert l'ainé de cõde  
leme même jour a un heure du matin a fait age de dix  
mois ne en la Commune d'armontier le poste mort de  
laine et mame de meurante en la dite Commune  
fille de jean quantin meunier et de marie louise  
an religie bonamy dominic en cette Commune  
constaté lui vant caloi, par nous felic favondel  
maire de la Commune d'armontier faisant les  
fonctions d'officier publie de l'état Civil, sur  
la de cloration auquel faites par pierre Etienne  
Cocheray de meurante en la dite Commune d'armontier  
profission de macon age de quarante huit ans  
qui adit être voisin du de fute et par marie  
petronil bauchet age de trente huit ans femme  
Cocheray qui adit être voisine du de fute et a ledit  
cocheray signé avec nous, et la femme cocheray a de  
clare nez auquel signé a armontier les jours mois  
est ans que dessus.

*P.D.Q. favondel*

Du vingt unieme jour du mois de ventore l'an  
de la république françoise, acte de la cõ de augustine  
benette robin, de l'âge de trente et une a cinq heures du matin  
au fait age de trois ans ne en la Commune

D'armantier de partement de Seine et Marne  
de meurante en ladite Commune d'armantier  
fille de Etienne Robin meunier et le marie madelaine  
quinzaux domicilié en cette Commune; Comptable  
meurant laborant pour nous son fils farouel maire de  
la Commune d'armantier faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil, sur la déclaration  
avoir faite par Ferdinand Julie meunier  
en ladite Commune d'armantier profession de  
meunier age de trente huit ans qui ad  
été oncle de laïe Fante et pao marie  
madelaine de nre quinzaux fammedabière à  
gé de vingt huit ans qui ad été tente de  
laïe fante, et a ledit Julie signé avec  
nous et la dite femme Julie a déclaré  
savoir signé à armantier les jours suivant  
ans que dessus).

*Ferdinand D'armantier  
farouel*

Dixingt deuxième jour du mois de ventore canonique  
de l'an publique française acte de la cés de Louis  
de nre aïn de cedé le même jour a midi et quart  
age de denviron trois mois, né en la dite Commune  
d'armantier de partement de Seine et Marne de  
meurante en ladite Commune d'armantier  
fils de millet aïn cultivateur et de Louise  
charlotte de la place domicilié en cette Commune  
Comptable auant la loi pour nous son fils farouel  
maire de la Commune d'armantier faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil sur  
la déclaration a nous faire par françois remy  
de meurante en ladite Commune d'armantier  
profession de charon age de soixante dix huit ans  
qui ad été voisin du defunt et pao françois



le preus de meurante ou ladite <sup>troisième</sup>  
Commune d'armantier profession de  
meunier age de Anquante <sup>40</sup>  
quatre ans qui ad été voisin du defunt  
et ont les dits déclarer si que avec nous  
a armantier les jours suivant ans que dessus  
François Remy françois le preus  
farouel

Dixingt neufième jour du mois de ventore  
canonique de l'an publique française acte de la cés de  
Louis aïn rauherau île de la veille a  
une heure du matin quart age sans diminié au  
la Commune d'armantier de partement de Seine  
et Marne de meurante en la dite Commune  
d'armantier fille de de fave puer rauherau et  
de marie louise Rebortey Comptable auant la loi  
pour nous son fils farouel maire de la Commune d'armantier  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil  
sur la déclaration avoir fait par millet Denis rebortey  
vigne son age de quarante trois ans qui ad été  
oncle de laïe fante et pao françois le preus  
famme dudit rebortey age de quarante deux ans  
qui ad été tente de laïe fante et ont les dits  
de claraus signé avec nous a armantier les  
jours suivant ans que dessus.  
Denis rebortey

*marie gruoces et le preus farouel*  
Dixante ième jour du mois de ventore canonique  
de l'an publique française acte de la cés de  
Louis Etienne auant la chanc de cedé de la  
veille a dix heure du matin auant age de  
vingt quatre ans en la Commune d'armantier  
de partement de Seine et Marne meurante  
d'armantier fils de Louis comain cultivateur  
en cette commune et de marie d'armantier

Courtéte suivant l'aloï paro nous felis favourel  
maire de la Commune d'armontier fairent les  
fonctions d'officier public de l'état civil du village  
de cleration auvors fait par Louis Nicolas Tamin  
demeurant à armontier profission de maçon  
âge de cinquante deux ans qui adit est le quan  
pere du defunt et par Michel Morin Tamin  
famme dudit Tamin âge de cinquante un ans  
qui adit est le Grand maire du defunt Et a  
ludit Tamin signe avec nous et ludit  
famme Tamin de la Carennerie où il que  
a armontier approuve auz ditz d'auers,  
Louis Nicolas Taminien

favourel,

Du dix neufieme jour du mois de germinal lan  
ouvre de lae publique française, acte de l'ordre de  
marie geneviève felicie rebastion de Céle le même  
jour a cinq heure du matin a fait âge de deux  
ans d'auis née en la Commune d'armontier deparame  
ment de vime et marie de meurante endabité  
Commune d'armontier fille de de fun Jean Baptiste  
rebastion et de felicie de Barle domicilié en  
cette Commune, Courtéte suivant l'aloï paro nous  
felis favourel maire de la Commune d'armontier  
fairent fonctions d'officier public de l'état civil  
sur la de cleration auvors fait par Denis Bonam  
my de meurante en la dite Commune d'armontier  
profission de cultivateur à l'âge de soixante deux ans  
qui adit est le voisin de l'aloï funte, et paro marie  
Courn famme dudit bonamy à l'âge de soixante  
un ans qui adit est le voisin de l'aloï funte et  
entre ledits bonamy et marie courim famme bonamy  
de la Carennerie où il que a armontier auz ditz d'auers  
et auz que dessus. favourel,



du dix ieme jour d'auoir le floréal quartier  
lan ouvre de lae publique française  
acte de l'ordre de fun Jean Louis baptiste  
Dolle de Céle le même jour obsolement  
vîne au fait âge de dix sept ans de meurante  
de portement de reine et marie de meurante  
armontier, fils de de fun Jean baptiste Dolle  
et de marie jeanne tamin dominié en cette  
Commune d'armontier Courtéte suivant l'aloï  
paro nous felis favourel maire de la Commune  
d'armontier fairent les fonctions d'officier pu  
blic de l'état civil du village la cleration auvors fait  
par rebastion le preuf de meurante armontier  
profission de vigneron âge de cinquante trois ans  
qui adit est le Cébastien de l'aloï, et paro Louis  
modeste jacquet de meurante armontier profission  
de vigneron âge de vingt quatre ans qui a  
dit est le amy du defunt, et ont levé le  
preuf et jaquet signe avec nous, a armontier  
les jours auis et auz que dorus Sébastien

Le cy reul

Louis modeste jacquet

favourel,

Dixvingt trois ieme jour d'auoir le prarial a  
midy lan ouvre de lae publique française  
acte de l'ordre de l'aloï de nicolas pierre de l'aloï nain  
a cinq heure du loire profission de cultivateur  
âge de quarante ans de armontier deparame

de veine et mame de meurante armementier  
fils de honore Joseph pierre et de de funte  
generevee du bout marie a marie  
Denire potet qui lui rur vie, constate  
meurant la loi par nous felis faron del  
maire de la Commune Damentiere  
fairent les fonctions d'officier publie  
de Etat Civil sur la declaration a nous  
faite par honore Joseph pierre  
de meurante armementier profession  
de ancien cultivateur age de trente  
six neuf ans qui avoit estre pere du defunt  
et par mi lolo martine partie  
de meurante armementier profession  
vigez son age de vingt six ans qui avoit  
estre neveu du de funt et ont les dits  
declarans signee avec iours a armementier  
les jours mois et ans que dessus

honore Joseph Pierre Martine Charteo

farondel,

Diquatricome jous d'avois le fructidor cinq heure  
d'avois bonne de la publique francale, note de decès, de  
pierre faron del la Commune Damentiere, a un heure  
d'avois fait aq' de vingt cinq jous ne en ladite  
Commune Damentiere Departement de veine et mame  
de meurante en ladite Commune Damentiere, fils de  
Ferdinand Dubois et de marie madelaine Denire quinze  
constate devant l'aboi par nous felis faron del mair  
la Commune Damentiere faisant les fonctions d'officier  
publie de Etat Civil, sur la declaration a nous faite

par jean bris Bonamy demeurant en ladite  
Commune Damentiere profession de cultivateur cinquante  
age de cinquante deuf ans qui avoit estre grand oncle  
du de funt et par Etienne robin de meurante en ladite  
Commune Damentiere profession de meurante age de  
trente huit ans qui avoit estre oncle du defunt et ont  
lendit de clarans, de clarans rur vie signé, et apres avoir  
fait lecture de la presente ouverture des parties avons  
signé a armementier les jous mis en question

farondel,

Duonieme jous du mois de fructidor a heure  
de midi l'avois de la publique francale  
acte de deces de Charles couin de ceste Comme  
jous a huit heure du matin profession de vigneron  
age de trente cing ans, re aq' la Commune Damentiere  
Departement de seine et mame, de meurant en la  
dite Commune fils de de fun Jean Baptiste couin  
et defunte marie monotet veue de l'espouse marie  
louise taquin, romaine a anglique mediceus qui  
lui rur vie, constate devant l'aboi par nous  
felis faron del maire de la Commune Damentiere  
fairent les fonctions d'officier publie de  
Etat Civil, sur la declaration a nous faite par  
pierre martre teau demeurant en cette commune  
Damentiere profession de cultivateur age de  
quarante neuf ans qui avoit estre pere du defunt  
funt, et par prie Charles Etienne couin  
de meurante en ladite Commune Damentiere  
profession de quabastre age de quarante deuf ans  
qui avoit estre fils du defunt et ont lendit de  
clarans signé a regnons et rom fait lecture de  
la presente ouverture des dits de clarans approuve

Sixiem  
S

un mot rajeu nul pâmentiere les jours  
mois est ans que dorus,

Madame Cousin Marteau  
~~de~~ favondely

Not et aréte lepre registre royale manteire  
Contenant douzate paons favondemarie  
de la Commune d'amentiere le premiere  
rendement au dore de l'are publique  
francaise.

favondely